

Registre des lobbyistes
Ministère de la Justice



Rapport d'activités
2009-2010

La présente publication a été produite par la Direction des registres et de la certification du ministère de la Justice du Québec.

Une version électronique de ce document est disponible sur le site Web du Registre des lobbyistes (www.lobby.gouv.qc.ca).

Note : Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ISBN-13 : 978-2-550-59987-6 (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-59988-3 (PDF)

ISSN : 1708-7287 (version imprimée)

ISSN : 1708-7295 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

© Gouvernement du Québec, 2010

Messages au ministre de la Justice et au président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

À titre de conservatrice du Registre des lobbyistes et conformément à l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice générale associée aux registres et à la certification,



Suzanne Potvin Plamondon
Québec, septembre 2010

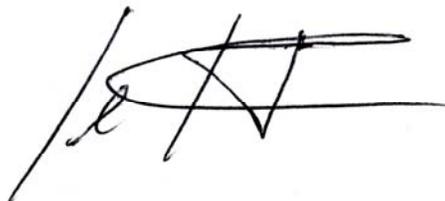
Monsieur Yvon Vallières
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

En conformité avec l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, je vous transmets le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la Justice,



Jean-Marc Fournier
Québec, septembre 2010

Liste des tableaux

Tableau I	Activités de formation (p. 11)
Tableau II	Inscriptions au Registre des lobbyistes (p. 12)
Tableau III	Lobbyistes actifs pour chacun des exercices financiers (p. 12)
Tableau IV	État des résultats 2009-2010 et comparatif avec 2008-2009 (p. 14)

Registre des lobbyistes

Direction des registres et de la certification
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame Est, bureau 7.07
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Site Web : www.lobby.gouv.qc.ca
Courriel : services@lobby.gouv.qc.ca
Téléphone :
514 864-4949 (Montréal et les environs)
418 646-4949 (Québec et les environs)
1 800 465-4949 (sans frais)
Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373
Télécopieur : 514 864-4867

Table des matières

Message de la conservatrice du Registre des lobbyistes	6
L'organisation	7
1. ÉNONCÉ DE MISSION ET RÔLE DES INTERVENANTS	7
1.1 Le contenu du registre	7
1.2 Les responsabilités dévolues à la conservatrice	7
1.3 Commissaire au lobbyisme	8
2. L'ORGANISATION ET SON EFFECTIF	8
3. LES SERVICES OFFERTS	8
3.1 L'inscription	9
3.2 La consultation	9
Les réalisations	10
4. 2009-2010 : UNE HAUSSE MARQUÉE DU NOMBRE DE CONSULTATIONS	10
4.1 Un effort soutenu envers les titulaires d'une charge publique	10
4.2 Information, formation et notoriété	10
4.3 Améliorations apportées	11
4.4 Comité de liaison avec le bureau du commissaire au lobbyisme	11
4.5 Hausse du nombre d'inscriptions en 2009-2010	11
4.6 Accroissement marqué du nombre de consultations du registre	12
4.7 Nombre d'appels reçus et services d'accompagnement	13
4.8 Niveaux de service	13
Utilisation des ressources financières	14
5. ÉTAT DES RÉSULTATS	14
Perspectives 2010-2011	15

Message de la conservatrice du Registre des lobbyistes

Dans le dernier rapport d'activités (2008-2009), nous avons exprimé le vœu que le Registre des lobbyistes soit davantage consulté. Au cours de l'exercice 2009-2010, nous avons donc intensifié nos efforts de communication et notre offre de formation auprès des titulaires d'une charge publique.

Combinées aux activités de sensibilisation menées par l'équipe du commissaire au lobbyisme et à une présence accrue du registre dans les médias comme source journalistique, ces actions ont vraisemblablement porté fruit. En effet, le nombre de sessions de consultation du registre a presque doublé en un an.

Au cours de la même période, 511 nouveaux lobbyistes se sont ajoutés au registre, ce qui constitue un sommet depuis l'entrée en vigueur, en 2002, de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. La totalité des documents présentés ont été préparés avec les outils Web mis à la disposition des déclarants par la conservatrice.

L'utilisation croissante du Registre des lobbyistes et les améliorations qui y ont été apportées au fil des ans, plus particulièrement en 2008-2009, lui permettent maintenant de jouer un rôle reconnu dans l'atteinte de l'objectif de transparence.

C'est avec plaisir que nous présentons ce rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice 2009-2010.

Déclaration de fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport d'activités relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur les données qui y sont contenues et les contrôles afférents.

Je déclare qu'à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport d'activités ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.



**Directrice générale associée aux
registres et à la certification**

L'organisation

La gestion du Registre des lobbyistes a été confiée à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Cette section présente l'organisation mise en place pour assurer l'accomplissement de cette mission, le rôle des intervenants mentionnés dans la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et une description des services offerts.

1. ÉNONCÉ DE MISSION ET RÔLE DES INTERVENANTS

Créé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (ci-après désignée « Loi »), adoptée et sanctionnée le 13 juin 2002, le Registre des lobbyistes est un registre public administré par le ministère de la Justice et tenu par l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers, qui agit comme conservatrice.

Le registre est un document authentique. Il constitue l'instrument contribuant à l'atteinte de l'objectif de transparence des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec. Il facilite également l'exercice des pouvoirs d'enquête et d'inspection du commissaire au lobbyisme. En effet, ce dernier peut, en consultant ce registre, vérifier si les personnes visées par la Loi répondent aux obligations qui y sont prévues quant à la déclaration de l'objet de leurs activités de lobbyisme. De même, la population québécoise a la possibilité de s'enquérir, en tout temps et gratuitement, des activités de lobbyisme exercées au Québec auprès des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, pourvu que ces activités aient été déclarées au registre.

En complément de la Loi, quatre textes réglementaires ont été édictés, soit le Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, le Code de déontologie des lobbyistes, le Règlement sur le registre des lobbyistes et le Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes.

1.1 Le contenu du registre

Le registre est composé des déclarations et avis produits par les lobbyistes-conseils, par les plus hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations et par les représentants dûment autorisés pour présenter ces documents en leur nom. Les renseignements mentionnés dans les documents sont ceux exigés par les articles 9 et 10 de la Loi. Ce sont, notamment, le nom et l'adresse professionnelle du lobbyiste et, le cas échéant, ceux de son client, l'objet des activités de lobbyisme, la période pendant laquelle elles sont exercées, les moyens de communication utilisés ainsi que le nom de l'institution visée.

1.2 Les responsabilités dévolues à la conservatrice

La conservatrice a comme mandat de :

- ⊕ vérifier si les déclarations et avis présentés contiennent tous les renseignements requis et s'ils sont présentés dans la forme et selon les modalités prescrites;
- ⊕ refuser ou radier toute déclaration ou tout avis qui ne contient pas tous les renseignements requis ou qui n'est pas présenté dans la forme ou selon les modalités prescrites;
- ⊕ donner et publier tout avis sur la forme, le contenu et les modalités d'inscription des déclarations et des avis prévus par la Loi;

- ⊕ déterminer les heures de consultation et d'inscription.

Dans le cadre de ses responsabilités, la conservatrice offre les services d'inscription et de consultation du registre. Un service d'information générale et d'assistance technique est également disponible.

1.3 Commissaire au lobbyisme

La Loi définit également les fonctions du commissaire au lobbyisme, qui est chargé d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme. Elle confie à ce commissaire, nommé par l'Assemblée nationale du Québec, le mandat d'élaborer un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes – lequel est entré en vigueur le 4 mars 2004 –, de faire des enquêtes et de procéder à des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi ou du code de déontologie.

2. L'ORGANISATION ET SON EFFECTIF

Sur la base du principe directeur visant la réutilisation des infrastructures, l'organisation du registre a été intégrée à la Direction des registres et de la certification (DRC), laquelle est responsable de plusieurs secteurs d'activités. Elle bénéficie donc des services de conseil et de soutien de la DRC sur les plans administratif, juridique, technologique, communicationnel et des relations avec la clientèle.

Au 31 mars 2010, l'équivalent de deux emplois de la DRC était consacré à la tenue du registre.

3. LES SERVICES OFFERTS

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de transparence énoncé dans la Loi, la conservatrice rend disponibles deux principaux services :

- ⊕ L'inscription, pour permettre aux personnes visées de déclarer et mettre à jour l'objet de leurs activités de lobbyisme exercées au Québec auprès des titulaires d'une charge publique;
- ⊕ La consultation, pour permettre à toute personne qui le désire de s'enquérir de ces activités.

De plus, le Service à la clientèle offre un accompagnement tant juridique que technologique et opérationnel. Ce service permet d'obtenir toute l'aide nécessaire pour communiquer avec le registre, soit pour y déclarer l'objet des activités de lobbyisme ou pour en comprendre le fonctionnement. Les déclarants peuvent aussi communiquer avec ce service pour obtenir des précisions sur les étapes et la manière de procéder à l'inscription des déclarations et avis ou pour soumettre, sous forme de projet, de tels documents avant de les présenter au registre.

Par ailleurs, la conservatrice diffuse divers documents, dont un dépliant, des bulletins d'interprétation, de l'aide en ligne, des textes légaux, tous accessibles sur le site Web ou à partir de celui-ci.

Enfin, pour permettre aux déclarants de bien comprendre la manière dont le registre est structuré et pour faciliter la déclaration de l'objet des activités de lobbyisme, la conservatrice organise, au besoin, des activités de formation.

3.1 L'inscription

La Loi oblige l'inscription, la mise à jour et le renouvellement, sur le Registre des lobbyistes, d'un certain nombre de renseignements portant sur les lobbyistes et leurs activités. L'inscription est faite, dans le cas d'un lobbyiste-conseil, par le lobbyiste lui-même et, dans le cas d'un lobbyiste d'entreprise ou d'un lobbyiste d'organisation, par le plus haut dirigeant de l'entreprise ou du groupement pour le compte duquel le lobbyiste exerce ses activités. Les déclarants peuvent aussi mandater une autre personne pour préparer, signer et présenter les déclarations et avis au Registre des lobbyistes.

Pour permettre aux personnes visées de s'acquitter de cette obligation simplement et rapidement, le bureau de la conservatrice a mis en place des moyens variés. Ainsi, après avoir obtenu un code du client, le déclarant peut soit entreprendre les étapes pour utiliser le service de transmission par voie électronique, soit remplir sur le Web les formulaires prévus pour déclarer les renseignements requis. S'il ne dispose pas d'outils informatiques, il peut aussi obtenir des formulaires sur support papier en s'adressant au Service à la clientèle.

La grille tarifaire comporte, pour l'inscription, des éléments incitatifs en faveur des services électroniques. Ainsi, l'inscription électronique est gratuite pour une déclaration initiale ou pour une déclaration de renouvellement d'une inscription, alors que le tarif est de 150 \$ si elle est faite sur support papier.

Par ailleurs, une personne souhaitant que certains des renseignements de sa déclaration demeurent confidentiels doit d'abord présenter une demande en ce sens en s'adressant au commissaire au lobbyisme, pourvu que ces renseignements concernent un projet d'investissement du client ou de l'entreprise visée et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter une atteinte sérieuse aux intérêts économiques ou financiers de ce client ou de cette entreprise.

3.2 La consultation

En tout temps et sans frais par Internet (www.lobby.gouv.qc.ca), la consultation du registre permet d'obtenir, rapidement et facilement, un certain nombre de renseignements concernant les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec.

Depuis la mise en place du registre, la conservatrice, demeurant à l'affût des commentaires de la clientèle et du commissaire, a fait évoluer le service de consultation pour qu'il réponde mieux aux besoins des citoyens (recherche par mots-clés et recherche avancée par critères) et des titulaires d'une charge publique (recherche par le nom de l'institution et recherche avancée par critère).

En complément, le site Web du Registre des lobbyistes permet de consulter rapidement la liste des inscriptions les plus récentes. Cette liste permet de prendre connaissance des nouvelles activités de lobbyisme réalisées auprès des titulaires de charges publiques et déclarées dans le registre selon des périodes variant de 1 à 30 jours.

Enfin, le résultat des recherches affiche la dernière inscription publiée au registre, tout en laissant la possibilité de consulter l'historique des inscriptions. Ainsi, seuls les renseignements les plus pertinents et les plus actuels sont d'abord affichés, ce qui permet de déterminer rapidement qui exerce des activités de lobbyisme, auprès de quelles institutions, de quelle manière, à quel sujet et dans quel but.

Page d'accueil du site Web



Les réalisations

En 2009-2010, les efforts ont été axés sur les titulaires d'une charge publique, par la réalisation d'une stratégie d'information à leur intention, et les lobbyistes, par l'ajout d'un outil permettant de mieux décrire l'objet de leurs activités de lobbyisme.

4. 2009-2010 : UNE HAUSSE MARQUÉE DU NOMBRE DE CONSULTATIONS

4.1 Un effort soutenu envers les titulaires d'une charge publique

En 2009-2010, le bureau de la conservatrice a proposé aux autorités du ministère de la Justice la réalisation d'une démarche de communication ayant comme objectif de :

- ⊕ sensibiliser les répondants en éthique à l'importance que jouent les titulaires d'une charge publique dans l'application de la Loi;
- ⊕ favoriser la circulation de l'information relative au registre dans les ministères et organismes;
- ⊕ promouvoir le service de consultation développé pour les titulaires d'une charge publique et l'offre de formation à leur intention.

Concrètement, cette stratégie s'est traduite par :

- ⊕ la production d'une clé USB à l'image du Registre des lobbyistes et contenant une capsule multimédia expliquant le fonctionnement de la consultation;
- ⊕ la collaboration du Réseau des répondants en éthique au gouvernement pour l'expédition d'une lettre de la conservatrice aux 80 membres de ce réseau;
- ⊕ l'appui du sous-ministre en titre et sous-procureur général par l'expédition d'une lettre à ses collègues sous-ministres et aux dirigeants d'organismes relevant du ministère de la Justice;
- ⊕ l'expédition d'un message aux quelque 650 membres de la liste des webmestres gouvernementaux.

Cette stratégie a certes contribué à une hausse marquée du nombre de demandes de formation et de consultations par les titulaires d'une charge publique.

4.2 Information, formation et notoriété

En 2009-2010, le bureau de la conservatrice a pu profiter de plusieurs tribunes pour promouvoir ou expliquer les services offerts, principalement lors d'activités de formation (voir tableau I, p. 12).

Quelques entrevues ont aussi été accordées à des médias écrits et électroniques pour mieux faire comprendre le fonctionnement du registre et le résultat des recherches effectuées. En outre, au cours de l'exercice 2009-2010, la revue de presse a fait état de quelque 340 articles ou reportages portant sur le registre, la Loi et son application, témoignant d'une notoriété croissante.

Le nombre de pages Web diffusant l'adresse du site du registre (www.lobby.gouv.qc.ca) constitue également un indicateur intéressant de l'accroissement de sa notoriété. Ainsi, au 31 mars 2010, 6 120 pages Web diffusaient cette adresse, comparativement à 900, un an plus tôt.

Tableau I : Activités de formation

	Clientèle	Ville
Novembre 2009	Étudiants du Département d'information et de communication de l'Université Laval	Québec
Décembre 2009	Membres du Barreau du Québec	Montréal
Janvier 2010	Sous-ministres et cadres du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Québec
Janvier 2010	Membres du Barreau du Québec	Québec
Janvier 2010	Personnel du Directeur général des élections du Québec	Québec
Février 2010	Membres du Barreau du Québec	Sherbrooke
Mars 2010	Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure	Terrebonne
Mars 2010	Membres du Barreau du Québec	Gatineau

4.3 Améliorations apportées

Depuis la mise en place du registre et comme mentionné en 2007 dans le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et sur le Code de déontologie des lobbyistes*, certains déclarants éprouvent de la difficulté à bien décrire l'objet des activités de lobbyisme dans leur déclaration.

Pour pallier cette difficulté, la conservatrice a, en 2004-2005, mis en place des services d'examen de projets et d'accompagnement. Cela entraîne la nécessité de consacrer un temps considérable pour chaque déclaration ou avis présenté. Toutefois, la personne qui consulte le registre par la suite peut se faire une idée précise de l'objet sur lequel un lobbyiste tente d'influencer une prise de décision.

En décembre 2009, pour favoriser une plus grande autonomie des déclarants et faciliter la description des renseignements utiles à la détermination de l'objet des activités de lobbyisme, le bureau de la conservatrice a ajouté un outil en ligne précisant les renseignements à fournir, lesquels sont illustrés par des exemples.

Au 31 mars 2010, il était encore trop tôt pour dire si cette mesure a permis de diminuer le nombre de refus des déclarations ou avis. Pour l'ensemble de l'exercice, le taux de refus s'est établi à 23,4 %.

4.4 Comité de liaison avec le bureau du commissaire au lobbyisme

Mis sur pied en fin d'exercice 2002-2003, le Comité de liaison entre le bureau du commissaire au lobbyisme et celui de la conservatrice du Registre des lobbyistes a pour mandat :

- ⊕ de partager l'information relative à l'évolution des inscriptions au registre, de manière à établir une compréhension commune aux deux bureaux;
- ⊕ d'étudier toute problématique relative à l'inscription des lobbyistes et à l'accès du public au registre;
- ⊕ d'élaborer des consensus sur toute question d'ordre juridique portant sur le champ de compétence de la conservatrice et ayant une incidence sur les divers intervenants.

En 2009-2010, ce comité a siégé deux fois. Les rencontres ont notamment permis de discuter de la poursuite des travaux d'améliorations du registre (ex. : nouvelles fonctionnalités de consultation du registre) et des moyens visant à accroître la notoriété du registre.

4.5 Hausse du nombre d'inscriptions en 2009-2010

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, 511 lobbyistes se sont ajoutés au registre, soit 58 lobbyistes-conseils, 250 lobbyistes d'entreprise et 203 lobbyistes d'organisation représentant respectivement 71 entreprises et 81 organisations.

Le tableau qui suit fait état des données comparatives et cumulatives des sept derniers exercices financiers et comprend les lobbyistes inscrits depuis l'ouverture du registre.

Tableau II : Inscriptions au Registre des lobbyistes

	2002-2003*	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Lobbyistes-conseils	91	62	28	28	53	39	50	58	409
Lobbyistes d'entreprise ou lobbyistes d'organisation	207	71	58	112	192	389	364	453	1 846
Total	298	133	86	140	245	428	414	511	2 255
Déclarations ou avis	556	609	437	312	500	578	595	670	4 257
Ordonnances de confidentialité	1	6	0	0	0	0	2	1	10
Prolongations d'ordonnances de confidentialité	-	2	0	0	0	0	0	2	4
Levées d'ordonnances de confidentialité	-	5	2	0	0	0	1	0	8

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

En 2009-2010, la totalité des déclarations ou avis présentés au registre ont été préparés avec les outils Web mis à la disposition des déclarants.

Par ailleurs, afin de dresser un portrait actualisé du lobbyisme au Québec, la conservatrice a procédé à une analyse des données déclarées au registre en posant comme hypothèse qu'un lobbyiste actif est un lobbyiste qui a au moins un mandat déclaré actif à une date ou pendant une période donnée. Ainsi, à un moment ou à un autre de l'exercice 2009-2010, 204 lobbyistes-

conseils, 694 lobbyistes d'entreprise (150 entreprises) et 617 lobbyistes d'organisation (168 organisations) avaient eu au moins un mandat déclaré actif.

Globalement, il s'agit d'une nette progression par rapport aux exercices précédents, comme en font foi les données qui suivent. En effet, au cours de l'exercice 2009-2010, le nombre de lobbyistes déclarés actifs a augmenté de plus de 23 % par rapport à 2008-2009, en passant de 1 230 à 1 515.

Tableau III : Lobbyistes actifs pour chacun des exercices financiers

	Lobbyistes-conseils	Lobbyistes d'entreprise	Lobbyistes d'organisation	Total
2002-2003*	83	41	164	288
2003-2004	131	59	207	397
2004-2005	116	59	202	377
2005-2006	103	118	194	415
2006-2007	142	220	255	617
2007-2008	164	357	433	954
2008-2009	186	517	527	1 230
2009-2010	204	694	617	1 515

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

4.6 Accroissement marqué du nombre de consultations du registre

En 2009-2010, le nombre de sessions de consultation du registre s'est établi à 37 948, en hausse de 90,5 % sur l'exercice précédent.

Pour consulter le registre, l'internaute dispose de trois grandes options : la consultation destinée au grand public (29 200 sessions), celle à l'intention des titulaires d'une charge

publique (2 285 sessions) et celle visant à prendre connaissance des inscriptions récentes (6 463 sessions), une liste dynamique des inscriptions portées au registre selon diverses périodes comprises entre 1 et 30 jours avant la consultation.

4.7 Nombre d'appels reçus et services d'accompagnement

En 2009-2010, le Service à la clientèle a reçu quelque 2 800 appels. La majorité provenait de déclarants souhaitant bénéficier du service d'accompagnement au moment de préparer une déclaration ou bénéficier du service d'examen de projets de déclarations ou d'avis avant leur présentation au registre pour améliorer la qualité des inscriptions au registre.

Pour la même période, 358 projets ont été présentés au bureau de la conservatrice avant leur inscription au registre et 462 déclarations et avis ont fait l'objet d'un accompagnement téléphonique.

À la suite de ces interventions, les modifications apportées par les déclarants se sont généralement traduites par des inscriptions répondant aux critères d'appréciation des renseignements établis et qui ont donc pu être portés au registre.

4.8 Niveaux de service

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le bureau de la conservatrice a établi les niveaux de service pour répondre adéquatement aux besoins. En voici les principaux :

Disponibilité de la consultation

Pour contribuer à l'objectif de transparence, le bureau de la conservatrice vise à offrir la consultation du registre sur le Web 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Pour assurer le maintien de ce niveau de service, le taux de disponibilité du registre est mesuré quotidiennement.

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, la consultation du Registre des lobbyistes a été disponible à 99,98 %.

Disponibilité du service Web d'inscription

Comme pour la consultation, la disponibilité du service Web d'inscription est mesurée quotidiennement. Ce service permet aux lobbyistes de préparer en ligne, d'imprimer ou d'expédier électroniquement une déclaration ou un avis.

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, ce service a aussi été disponible à 99,98 %.

Traitement des déclarations et avis

Le bureau de la conservatrice s'est fixé comme cible de traiter 90 % des documents reçus dans un délai de 48 heures ouvrables.

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, les déclarations et avis préparés en ligne et expédiés sur support papier et électronique ont été traités dans ce délai à 94,57 % et 99,18 % respectivement.

Utilisation des ressources financières

Cette section présente l'utilisation des ressources financières au cours de l'exercice 2009-2010 en comparaison avec l'exercice précédent.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS

Tableau IV : État des résultats 2009-2010 et comparatif avec 2008-2009
(en milliers de \$)

	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Variation
Revenus « autonomes »	23,7	16,8	6,9
TOTAL REVENUS	23,7	16,8	6,9
DÉPENSES			
Traitement et avantages sociaux – réguliers	121,2	86,2	35,0
Traitement et avantages sociaux – occasionnels	12,2	22,6	(10,4)
Services adm. imputés au fonds des registres – traitement	130,0	150,0	(20,0)
TOTAL RÉMUNÉRATION	263,4	258,8	4,6
Transport et communications	8,2	5,8	2,4
Services professionnels et administratifs	384,2	465,6	(81,4)
Entretien et réparations	22,2	9,8	12,4
Location	50,0	50,0	-
Fournitures et approvisionnements	2,1	3,5	(1,4)
Matériel et équipement	-	25,9	(25,9)
Amortissement des immobilisations	5,5	24,5	(19,0)
Amortissement des frais de développement de systèmes	320,8	382,1	(61,3)
TOTAL FONCTIONNEMENT	792,9	967,2	(174,3)
TOTAL DES DÉPENSES	1 056,4	1 226,0	(169,6)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(1 032,7)	(1 209,2)	(176,5)

Revenus

Les revenus autonomes proviennent des droits exigés de 150 \$ pour toute déclaration initiale ou tout renouvellement qui est transmis sur support papier. Aucun droit n'est exigible lorsqu'une déclaration ou un avis est transmis par voie électronique.

Dépenses

Le niveau de dépenses en 2009-2010 est resté sensiblement le même qu'en 2008-2009, à l'exception des services professionnels. La dépense 2009-2010 est inférieure de 81,4 k\$ à celle de l'exercice précédent. Bien qu'il y ait eu

d'autres améliorations apportées au registre en 2009-2010, il faut se rappeler que d'importants travaux avaient été réalisés en 2008, notamment pour améliorer la consultation du registre et l'ergonomie du site Web.

L'exercice s'est terminé avec un déficit de 1 032,7 k\$, financé à même les excédents réalisés par d'autres secteurs d'activités du fonds des registres.

Perspectives 2010-2011

La plupart des améliorations souhaitées ont maintenant été apportées au registre, qui fait tout de même l'objet d'un entretien régulier. Ainsi, comme par les années passées, le bureau de la conservatrice entend procéder, en 2010-2011, à une révision de la liste des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales pour faciliter le travail des déclarants et la consultation sous cette clé de recherche.

Dans la poursuite de l'objectif du ministère de la Justice visant à favoriser une meilleure compréhension de l'information mise à la disposition des citoyens, le bureau de la conservatrice entend aussi réviser le dépliant sur le registre et continuer de répondre aux demandes de formation qui lui seront adressées.

